

République Française
 Département de la Charente-Maritime
 Commune de THAIMS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
 Présents : 09
 Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Thaims légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr Bruno TAPON, Maire.

TÉLÉTRANSMIS AU
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le n° 017 - 211704424 -
 20231026 - 20231026_09-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 30 / 10 / 2023

Date de convocation : 17 octobre 2023

PRÉSENTS : Mrs TAPON - NICOLLEAU - BAERT - BERTHELOT -
 KRÉMEUR et Mmes CHOLLET - GELLIS - MASSIEU - MAZAT

ABSENTS EXCUSÉS : Mr BARITEAU - Mme BRET (pouvoir à Mme
 CHOLET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAZAT

Objet : Avis projet parc éolien à Saint Germain du Seudre

Le Maire expose aux membres du conseil que la Commune a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale par le promoteur JPEE concernant le parc éolien des Charbonnières sur la commune de Saint Germain du Seudre.

Le projet consiste en l'implantation de deux éoliennes d'une hauteur de 199.5 m chacune.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, émet un avis défavorable pour le projet du parc éolien des Charbonnières sur la commune de Saint Germain du Seudre.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Bruno TAPON

Le secrétaire de séance,
 Elisabeth MAZAT

 

